



Règlement intérieur Association D'ICI DANSE.

Siège social
3 chemin des aires
84370 BÉDARRIDES
dicidanse84@gmail.com
06.58.18.47.55
www.dicidanse.fr

Ce règlement concerne la pratique de la danse au sein de l'association D'ICI DANSE.

Toute inscription vaut pour acceptation du dit règlement.

GÉNÉRALITÉS

L'Association D'ICI DANSE est une association régie par la loi de 1er juillet 1901.
Les statuts ont été déposés en Sous-préfecture d'Istres en 2019. Puis mis à jour en 2021 et en 2023.

INSCRIPTION

Afin de valider votre inscription, l'Association D'ICI DANSE requiert les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève ou par le représentant légal, si mineur.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et accident corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.
- Le dossier d'inscription complété et accompagné de son règlement.

COURS DE DANSE

L'Association D'ICI DANSE propose des cours d'éveil, d'initiation, de jazz et de hip hop.
Elle accueille des élèves à partir de 4 ans et des adultes sans limite d'âge.
Les cours sont assurés par un professeur diplômé d'état, Fanny BONNAURE.
Les cours sont dispensés sur une période de 10 mois, de septembre à fin juin.

L'école ne dispense pas les cours pendant les vacances scolaires.

À part pour le cours d'éveil à la danse , qui dure 45 minutes, tous les autres cours donnés sont d'1 heure ou 1h15.

Par respect pour le professeur et les autres élèves, il est impératif d'arriver à l'heure et d'être assidu au cours suivi.

Avant de s'inscrire, il est permis de participer à un cours d'essai gratuit. Ensuite il est impératif de valider l'inscription afin de pouvoir suivre le cours de danse.

TENUE

L'élève doit se procurer une **tenue obligatoire**, en fonction de la discipline choisie.

LES TEE-SHIRTS SONT COMMANDÉES EN DÉBUT D'ANNÉE PAR LE PROFESSEUR :

- **ÉVEIL** : **Tee-shirt D'ICI DANSE** + bas moulant noir (leggings ET short) + queue de cheval.
PAS DE BIJOU , sauf boucles d'oreilles discrètes.
- **INITIATION** : **Tee-shirt D'ICI DANSE** + bas moulant (leggings ET short) + queue de cheval
PAS DE BIJOU, sauf boucles d'oreilles discrètes.
- **JAZZ** :
*JAZZ 1 : bas noir moulant + **Tee-shirt D'ICI DANSE** + queue de cheval.
*JAZZ 2 & 3 : bas noir moulant + **Tee-shirt D'ICI DANSE** + queue de cheval.
*JAZZ 4 et ADULTES : la tenue est à voir avec le professeur mais dans tous les cas, les élèves doivent avoir les cheveux attachés et ne doivent pas porter de bijoux autres que les boucles d'oreilles.
- **HIP HOP** : bas de jogging + **Tee-shirt D'ICI DANSE** + cheveux attachés et des baskets qui ne serviront que pour les cours de danse.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'école ne peut être engagée en dehors des horaires de cours.

Pour les élèves mineurs, nous demandons aux parents de respecter rigoureusement les horaires.

En cas de contretemps ponctuels, vous avez l'obligation de prévenir le professeur par téléphone ou réseaux sociaux.

En cas de perte ou de vol, l'Association D'ICI DANSE n'est pas tenu responsable.

COMPORTEMENT

Il est demandé à chaque élève de l'école, un comportement respectueux.

Ni portable, ni chewing-gum, ni bijou ne sont autorisés pendant les cours.

Tout vol avéré, injure, harcèlement moral ou comportement perturbateur entraînera l'exclusion à titre définitif de l'école sans remboursement des cotisations du reste de l'année.

Il est également impératif de respecter les lieux dans lesquels se déroulent le cours de danse.
Aucune dégradation volontaire ne sera tolérée.

ABSENCE ET PRÉSENCE

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.
L'absence à un cours ne sera ni déduite ni remboursée.

Le professeur et le bureau, se laissent le choix de ne pas faire participer un élève aux spectacles de fin d'année, si celui-ci est trop absent.

Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de 30 kms ou raisons médicales avec hospitalisation donneront lieu sur présentation de justificatifs ou certificat d'hospitalisation à un remboursement au prorata des semaines de cours restants à la date de fourniture des justificatifs.

Par respect pour le professeur, il est indispensable de prévenir le professeur.

En cas d'absence du professeur, les parents et les élèves seront prévenus par mail/texto.

LE PAIEMENT

L'Association D'ICI DANSE, est affilié à la Fédération Française de Danse (FFD). La licence à cette fédération est obligatoire pour chaque élève.

Son montant est de 24€. Elle est à régler à chaque début de saison.

Chaque élève s'engage à régler, selon son choix de paiement, les cotisations dues à son dossier d'inscription.

Par chèque :

Si le paiement est effectué en plusieurs fois, nous demandons à l'élève ou à sa famille, par mesure de régularité d'encaissement, de nous donner la totalité de la somme à payer pour la saison.
L'encaissement se fera par la suite, aux échéances prévues. (Entre les 28 et 30 du mois)

Pour valider toute inscription, l'adhésion à la FFD (24€) sera encaissée au début du mois de septembre.

Par virement :

Nous proposons également de régler par virement. Si le paiement est mensuel, celui-ci se fera à chaque 28 du mois.

Le RIB de l'association est disponible sur notre site internet, à la rubrique tarifs. (www.dicidanse.fr)

Pour valider toute inscription, l'adhésion à la FFD (24€) sera à régler au début du mois de septembre.

Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables.

Tout retard de paiement, pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du cours de danse.

TARIFS

Les tarifs sont fixés en début de chaque saison. Ils sont mentionnés à titre indicatif sur les brochures mises à votre disposition sur notre site internet.

Une réduction sera appliquée par famille sur le montant total, sans compter les frais d'affiliation à la FFD :

- 2 membres, 5%
- 3 membres et plus, 10%.

CHORÉGRAPHIES

Sauf dérogation, toutes chorégraphies créées, travaillées et présentées sont l'exclusivité de l'Association D'ICI DANSE.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Afin de mettre en valeur le travail des élèves et des professeurs deux spectacles seront organisés. Le premier avant les vacances de Noël (le dimanche 14 décembre) et le second avant les vacances d'été. En acceptant d'y participer, il vous sera demandé au mois de janvier une participation aux costumes, en fonction du nombre de cours suivis.

La direction mettra en place plusieurs répétitions générales et la présence de tous les élèves est obligatoire pour le bon déroulement du spectacle.

CONCOURS ET MANIFESTATIONS DIVERSES

L'Association participe à des concours de danse et à différentes manifestations sur la commune de Bédarrides ou autres.

Concours de danse :

Le professeur proposera en début d'année, à certains des élèves, de faire partie d'un **Jeune Collectif**. Ce Jeune Collectif participera, notamment aux sélections départementales de la FFD. Certains élèves pourront également participer, en individuels, à des concours technique.

Manifestations diverses :

Le professeur pourra faire participer certains cours à différentes manifestations de la commune ou autre (marché de Noël, Octobre Rose, Beda Run' ...)

C'est le professeur qui sera seul décisionnaire. Merci, par avance, de respecter son travail.